

Le texte de la proposition de négociation (ci-joint) réaffirme l'engagement du Groupe de Cairns envers une réforme en profondeur des échanges agricoles à long terme. Le Groupe de Cairns demande le gel des mesures qui faussent les échanges agricoles et une réduction annuelle de 10 % de l'aide en 1989 et en 1990. Il suggère aussi que les pays conservent une certaine marge de manoeuvre quant aux moyens à prendre pour réaliser les objectifs de réduction de 10 %. Les mesures à court terme que comporte la proposition tendent à contribuer à la réforme à long terme du système des échanges agricoles.

En commentant cette proposition, le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, a fait remarquer que le gouvernement conserverait une certaine marge de manoeuvre quant à la façon de mettre en oeuvre les divers volets à court terme de la proposition. "Rien ne nous oblige à modifier une mesure particulière dans un secteur donné", a-t-il déclaré.

M. Wise a également souligné que la possibilité de poursuivre les programmes canadiens de mise en marché et de régulation de l'offre conformément aux règles du GATT ne serait pas compromise par cette dernière initiative du Groupe de Cairns. Il a réaffirmé que les ministres étaient déterminés à consulter de nouveau les dirigeants du monde agricole avant la Réunion d'examen de mi-parcours qui se tiendra à Montréal, en décembre.

Les négociateurs du GATT, à Genève, se pencheront sur cette proposition les 13 et 14 juillet. Ils poursuivront leurs discussions tout au long de l'automne, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales qui se poursuivent.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Abbie Dann
Directrice adjointe
Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires extérieures
Tél. : (613) 995-1874

Terry Norman
Coordinateur adjoint (Agriculture)
Bureau des négociations commerciales
Tél. : (613) 992-1133